

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 27 novembre 2008**

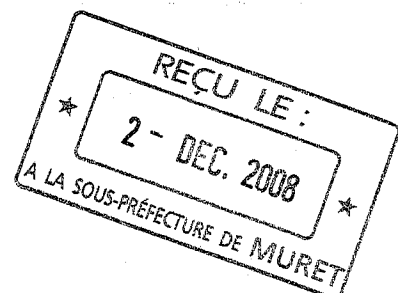
L'an deux mille huit et le vingt sept novembre  
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 14 novembre 2008.

|                              |  |
|------------------------------|--|
| délibération<br>n°02-11/2008 | Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture |
|------------------------------|--|

**Etaient présents** : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel (remplacé Mme BOUE MERIC Jeanine), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BENAZET Paul, Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme CANAL Marie Claude, Mr CARRERE Gérard, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CESAR Jean Claude, Mr CHEVET Patrick, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Jérôme, Mr DEJEAN Henri, Mr DELMAS Robert (remplacé par Mr VIEL), Mr DORET Michel, Mr DUBREUIL Anne Cécile, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr LABORDE Michel, Mr LABORDE Amédée, Mr LACAZE Yves, Mr CHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, Mr MICHEL Robert, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette (remplacée par Mme ALQUIER), Mr THIBAUD Gérard, Mr TURREL Denis, Mr VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Norbert

**Etaient Excusés** : Mr BARBERO Michel, Mr BENAC Claude, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mr BROS Bernard, Mr CENA Claude, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DEVIC Henri, Mme DUPONT Michèle, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LEMASLE Patrick, Mr PESSANT Christian, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier

**Secrétaire de séance** : Mr CESAR Jean Claude



## OBJET : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture

Par délibération en date du 20 décembre 2006 (visée en sous-préfecture le 21.12.2006), les postes pour l'équipe de la crèche de Carbonne avaient été créés suite à la prise de la compétence petite enfance.

L'un des agents de la crèche de Carbonne a posé sa démission. Cette personne occupait un poste à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en Contrat à Durée Indéterminée en qualité d'auxiliaire de puériculture.

Par ailleurs, un agent également placé auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe en contrat à durée indéterminée, va prendre sa retraite début 2009 (fin janvier). Cette personne occupe actuellement un poste de 18 heures hebdomadaires.

Pour remplacer l'agent ayant posé sa démission et en prévision du départ en retraite d'un autre agent, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, à temps complet.

L'agent qui sera recruté, sera attaché principalement à cette structure mais sera également disponible pour effectuer des remplacements dans les autres établissements en cas de besoin.

Toutefois, dans l'hypothèse où la publicité de vacance d'emploi s'avèrerait infructueuse auprès du public fonctionnaire, un non-titulaire serait alors recruté pour ce poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

### Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- de créer ce poste,
- de procéder au recrutement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du .02/12/08.....

